



ARRETE N° ARR 25.488/K

**PORTANT DELEGATION PROVISOIRE CONSENTIE A
MADAME RAGOT, PREMIERE ADJOINTE, POUR LA PERIODE
DU 2 AU 5 OCTOBRE 2025 INCLUS**

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-17 et 13,

VU le procès-verbal de l'élection du Conseil municipal en date du 27 mai 2020,

VU la délibération n°20.006/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant élection du Maire,

VU la délibération n°20.008/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant désignation par voie d'élection au rang des Adjointes au Maire,

VU la délibération n°20.009/K du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le Maire,

VU l'arrêté municipal n°20.133/K en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe, chargée de l'Aménagement Urbain, de la Gestion des Bâtiments et de la Mobilité,

CONSIDERANT l'absence de Monsieur le Maire pour la période du 02 au 5 octobre 2025 inclus,

CONSIDERANT la disponibilité de Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire, pour la période du 02 au 5 octobre 2025 inclus,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité des services,

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Valérie RAGOT, Première Adjointe au Maire, chargée de l'Aménagement Urbain, de la Gestion des Bâtiments, et de la Mobilité, reçoit délégation de signature provisoire pour l'ensemble de la correspondance de la Commune, y compris celle ayant un caractère financier et/ou décisionnaire, ainsi que tous documents contractuels (contrats, conventions, marchés, etc...), les mandats, les bordereaux de paie et de charges, **pour la période du 02 au 05 octobre 2025 inclus.**

ARRETE N° ARR 25.488/K**PORTANT DELEGATION PROVISOIRE CONSENTIE A
MADAME RAGOT, PREMIERE ADJOINTE, POUR LA PERIODE
DU 2 AU 5 OCTOBRE 2025 INCLUS**

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Brunoy est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :

- Madame la Préfète de l'arrondissement d'Evry,
- Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy,
- L'intéressée.

Fait à Brunoy, le 29 septembre 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Notifié le :

Signature spécimen

Madame Valérie RAGOT

Acte publié sur le site de la Ville le : 30/09/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.488/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION PROVISoire CONSENTIE A MADAME RAGOT,
PREMIERE ADJOINTE, POUR LA PERIODE DU 2 AU 5 OCTOBRE 2025 INCLUS
Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 5 - Delegation de signature
Transaction Préfecture : 091-219101144-20250929-BRU_AR_25212_1-AR
Date de l'acte : 29/09/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_25212_1

Date de réception en Préfecture : 30 septembre 2025